



Institut de recherche
pour la conservation
des zones humides
méditerranéennes

13 février 2024

M. Christophe Mirmand
Préfet des Bouches-du-Rhône
Préfecture des Bouches-du-Rhône
Place Félix-Baret
CS 80001 13282
Marseille Cedex 06

Ref JJAAN 0072024

Objet : Demande de dérogation à l'article L.411-1 au titre de l'article L.411-2 du Code de l'environnement à des fins scientifiques

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre des études scientifiques menées par la Fondation Tour du Valat, centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes, nous sollicitons votre bienveillance pour instruire une demande dérogatoire d'autorisation de capture d'espèce protégée à des fins scientifiques, comme mentionné dans le Cerfa ci-joint.

Cette dérogation, nous permettra de poursuivre les études que nous menons sur les reptiles en Camargue depuis 2010 en collaboration avec le CNRS et contribuera à l'amélioration des connaissances sur les tendances et la contamination d'une espèce de couleuvre aquatique (la Couleuvre vipérine).

Vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à notre demande, je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Jean Jalbert
Directeur Général